

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with columns for Arrivées à Cahors, Départs de Cahors, and Arrivées à various stations (Libos, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris). Includes a section for 'Train de marchandises régulier' and 'Train de foire'.

Cahors, le 9 Mars 1876

Les journaux et les correspondances présentent diverses classifications des membres qui composent la Chambre des députés.

- List of political groups and their numbers: Républicains anciens (298), Radicaux (50), Constitutionnels, etc.

Les résultats des colonies restent à connaître. La prépondérance des républicains modérés unis aux constitutionnels, et devant attirer de nouvelles recrues, est un fait incontestable.

Trente sénateurs sur trois cents, quatre-vingts députés sur cinq cent trente, voilà tout ce qu'a pu obtenir le parti qui déclarait que le pays acclamerait sitôt qu'on lui aurait rendu la parole.

Dieu soit loué ! ce résultat est consolant ; mais que les directeurs de la politique républicaine aient le bon sens de se tenir à l'écart des intransigeants !

de l'Empire lui ont paru trop avancées ; mais partout ailleurs il a soutenu de ses suffrages les candidats qui préfèrent la République au césarisme.

Un journal républicain de Paris a bien raison de dire que le Gouvernement actuel ne peut être compromis que par ses plus anciens défenseurs.

On lit dans la Gazette de France : Les bonapartistes, battus absolument à Paris, auront quelques députés de plus, mais qui, par la nature même de leur élection, perdront le caractère aigu d'impérialisme qu'on avait voulu leur donner.

On lit dans le Moniteur universel : A tort ou à raison, les conservateurs sont, depuis le 20 février, préoccupés ; on leur fait craindre que le développement des institutions actuelles n'aboutisse à une série interminable de conflits entre les deux Chambres.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 8 mars.

Le Journal officiel annonce que la démission de M. le vicomte de Meaux est acceptée et que l'intérim du ministère de l'agriculture et du commerce est confié au ministre des finances.

former en neuf bureaux au lieu de quinze. Il a décidé, en outre, d'adopter le règlement de l'ancienne Assemblée nationale.

La Chambre des députés a tenu également une séance préparatoire qui, vu l'absence de MM. Raspail et Thiers, a été présidée par le général Allard, doyen d'âge.

Le tribunal de Stuttgart a jugé, le 4, le procès de presse intenté par M. de Bismarck. M. Eug. Binder, rédacteur de ce journal, était poursuivi pour le fait d'avoir reproduit un extrait de l'ouvrage de M. Victor Tisserand, intitulé Voyage au pays des milliards.

D'après une dépêche de Venise, une révolution aurait éclaté en Serbie. Le parti avancé aurait proclamé la République et déclaré la dynastie Obrenovitch déchue.

Revue des Journaux

Soleil.

Voici trois quarts de siècle que la France trépigène sur des débris de gouvernement et des morceaux de constitution, quand elle ne trépigène pas sur elle-même.

Dans cet intervalle de temps, elle a parcouru deux ou trois fois le cercle de toutes les formes politiques. Deux ou trois fois elle a revu successivement la République, l'Empire, la Monarchie.

bien se dénouer dans le calme que dans la tempête, dans la tempête que dans le calme. Tout dépend peut-être de la première inspiration et de la première heure.

Quand la Monarchie s'écroule, quand l'Empire s'effondre, et même quand la République s'affaisse, il reste encore, il reste toujours la Patrie, et à quelque opinion qu'on ait appartenu, sous quelque drapeau qu'on serve, on a une religion qui est commune : c'est la religion de la Patrie.

La Patrie n'a jamais été mise en péril que par la violence des exaltés dans les assemblées parlementaires.

Ce sont les extrêmes qui créent le danger. Ce sont les centres qui le développent, quand ils n'ont ni l'intelligence, ni le courage de l'écarter d'une main ferme et sûre.

En 1848, le centre-gauche a plus contribué à la catastrophe de février que l'extrême-gauche et l'extrême-droite.

Le pays n'eût écouté ni M. Berryer, ni M. Ledru-Rollin, ni même M. Odilon-Barrot ; mais il a écouté M. Thiers, et il a fait la République. La République l'a mené à l'Empire, qui lui a laissé l'invasion. L'invasion lui a coûté cinq milliards, deux grandes places de guerre et une province.

Cependant sous la Monarchie de 1830 la guerre des paris et la lutte des ambitions n'étaient ni aussi étendues ni aussi ardentes qu'elles le sont à l'heure actuelle. Si elles ont produit alors de si funestes résultats, par une succession de conséquences qui se sont logiquement déroulées les unes après les autres, quelles suites désastreuses n'auraient-elles pas demain, si on ne parvenait à pacifier les esprits, ni à contenir les impatiences.

Les masses sont plus inflammables et plus exigeantes, sans être plus éclairées, et le déchaînement des fureurs populaires ferait couler plus de sang, entraînerait plus de ruines, ferait naître plus d'épouvante qu'à aucune autre époque de notre histoire révolutionnaire.

Nous entrons dans l'une des phases les plus graves que nous ayons eues à traverser depuis longtemps. Nous allons expérimenter un régime nouveau, sinon par son principe, tout au moins par quelques-unes des applications de ce principe. Nous avons une formation de Sénat sans précédent dont il n'est pas facile de pressentir le rôle et de calculer la force.

Au cours de cette expérience, il y a l'éventualité d'une crise terrible. N'aurons-nous pas assez de patriotisme pour éviter cette crise ? Notre destinée est entre nos mains. C'est à nous à la faire brillante et prospère. Nous le pouvons, si nous le voulons. Mais il y faut toute notre résolution, tout notre dévouement, il y faut la détermination ferme de tous les modérés de s'entendre, de s'unir.

On aura beau dire que nous sommes en 1876 et non en 1793, nous ne cesserons d'avoir les yeux fixés sur cette dernière date qui rappelle de si sanglantes leçons et de si terribles enseignements. Est-ce qu'à la Législative, est-ce qu'à la Convention elle-même, les modérés ne



l'emportaient pas par le nombre ! Pourtant ils n'ont rien empêché, parce qu'ils ont eu peur des violents, parce que leur faiblesse a paralysé leur action.

Dans les temps comme les nôtres, en politique, l'honnêteté ne suffit pas. Il faut y joindre, nous ne dirons pas l'audace, mais le courage, l'abnégation, l'énergie. Aujourd'hui tout modéré doit être doublé d'un luttreur, car il faudra lutter encore, lutter toujours dans la Chambre des députés, dans le Sénat, pour y faire constamment triompher la politique conservatrice. Un seul jour de lassitude et de mollesse peut suffire pour que les radicaux l'emportent et fassent pénétrer avec eux dans les régions du gouvernement une politique d'attente.

Pas de division, pas de faiblesse dans le parti conservateur. Qu'il ne songe qu'à la Patrie, et que, lui sacrifiant ses regrets, ses sympathies, ses espérances, ses convictions, il se place sur le terrain de la Constitution ; là sera sa force parce que là sera son droit.

France.

A l'égard de la minorité impérialiste de la nouvelle Chambre des députés, tous les amis de la liberté, de l'ordre et de la paix auraient tort de se plaindre qu'elle soit numériquement trop forte. Cette force numérique relative est ce qui fera sa faiblesse ; presque inaperçue dans les rangs de l'Assemblée de 1871, elle pouvait agir capricieusement comme appoint ; dans les rangs de la Chambre des députés de 1876, elle va être contrainte d'agir systématiquement comme parti ; sous peine de se déconsidérer, elle ne pourra plus se donner à elle-même les démentis qu'elle se prodiguait en les décorant du nom de tactique et de manœuvres. Surtout, ce qu'elle ne pourra demander, c'est l'appel au peuple, puisque sa part lui a été largement faite par le suffrage universel.

Librement consultée, la France électorale s'est prononcée pour la République. Sur quel principe les impérialistes se fonderaient-ils pour protester et voter contre elle ?

Il ne suffira pas que les sénateurs et les députés impérialistes fassent, à la tribune, de l'opposition au cabinet républicain ; il faudra qu'ils motivent cette opposition, et comment la motiveront-ils, s'ils n'ont pas une politique définie ?

Or, cette politique définie, c'est ce que leur passé leur interdit souverainement d'avoir ; aussi peut-on considérer, en toute certitude, la minorité impérialiste de 1876 comme étant le tombeau de l'impérialisme.

L'impérialisme n'avait qu'une chance de vivre, c'était de faire le mort jusqu'en 1880. Cette chance, son aveuglé impatience la lui a fait perdre.

EMILE DE GIRARDIN.

Français.

Tout le monde connaît ce mot célèbre d'un orateur peu habitué à flatter la démocratie, « Comment, ils m'applaudissent ! Aurais-je dit quelque sottise ? » M. le général de Gallifet, qui n'est ni un avocat, ni un orateur politique, mais qui est un vaillant et brillant soldat, peut aujourd'hui se demander, lui aussi, ce qui lui vaut les étranges éloges dont le comble la presse radicale, et il ne doit pas hésiter à comprendre qu'il s'est conduit d'une façon regrettable.

Il y a bientôt cinq ans, M. de Gallifet marchait avec une bravoure sans égale contre les armées de la Commune ; il donnait à ses soldats l'exemple du courage et du dévouement ; nul n'était plus intrépide, plus hardi que lui, quand il s'agissait de déloger de leurs postes avancés les bataillons fédérés ; aussi nul n'était alors plus insulté, plus grossièrement outragé par le Père Duchêne, par les journaux de Rochefort, de Vermorel et par les feuilles démagogiques de la France entière. Rien n'était plus naturel et rien, à ce que nous pensons, ne devait lui donner un plus juste sujet d'orgueil que de se voir ainsi choisi entre tous les chefs de l'armée pour être l'objet des attaques les plus haineuses de tels hommes.

L'autre jour, froissé de ce que deux aumôniers militaires avaient mieux aimé obéir à la loi de l'Eglise, dont ils sont les ministres, que de céder à la démarche inconsidérée d'un capitaine, il se met, sans s'être rendu compte de la portée d'un tel acte, à la tête d'une sorte de manifestation anti-religieuse ; aussitôt les feuilles qui, jusqu'ici, ne prononçaient son nom que pour l'insulter, le comblent de louanges et le transforment en champion de la libre pensée. Le vaillant soldat qui combattait si courageusement naguère les amis des journaux rouges doit être peu fier de voir de quel côté lui

arrivent ces applaudissements, sans doute fort inattendus ; il lui suffit de lire son éloge dans toutes les feuilles acharnées à réclamer l'amnistie pour comprendre jusqu'à quel point il a eu tort en se laissant entraîner l'autre jour par un sentiment irrésistible.

Nous ne voulons pas insister sur ce tort, dont il est en ce moment si cruellement puni ; nous aimons mieux profiter de la triste occasion qui se présente à nous pour protester contre l'usage adopté par certains officiers qui prétendent imposer le duel dans les corps qu'ils commandent. Beaucoup de ces jeunes soldats, engagés volontaires, volontaires d'un an ou recrutés désignées par le sort, ont été élevés chrétiennement et sont restés fidèles à la foi de leur enfance, à la foi de leur mère et de leurs ancêtres. Pour eux, le duel n'est pas seulement une coutume barbare, c'est en même temps un acte rigoureusement condamné par la religion. D'après leur foi qui, pour exciter la gaieté des lecteurs du Rappel, n'en doit pas moins être respectée tant que la loi française garantira la liberté de conscience, en s'en allant sur le terrain, ce n'est pas seulement leur vie qu'ils jouent, c'est leur âme dont ils risquent le salut éternel. De quel droit un colonel peut-il se croire permis de les contraindre à commettre un acte non seulement inutile, mais funeste même au point de vue des intérêts de l'Etat, lorsque cet acte est en même temps criminel d'après leurs croyances ?

Que M. le général de Gallifet veuille bien y songer sérieusement, et il comprendra qu'en rappelant les condamnations dont l'Eglise frappe le duel, en refusant, comme c'était leur devoir, d'honorer par un service religieux les funérailles d'un duelliste, les deux aumôniers de Dijon ont servi non pas, comme on dit au Rappel, la cause du « cléricisme » et de « l'obscurantisme », mais la cause de l'humanité, qui a horreur du sang versé pour des motifs futiles ; celle du pays, qui a intérêt à ce que le sang français ne coule que pour la défense de la France, et la cause de la liberté de conscience qui est violée lorsque des chefs obligent des soldats fidèles à la foi chrétienne à commettre un acte condamné par leur religion. Quand M. le général de Gallifet aura senti la gravité de ces considérations, nous ne doutons pas qu'il ne regrette encore plus vivement la conduite qui lui a attiré les éloges unanimes de la presse radicale.

Les nouveaux Elus.

Voici la liste des 104 députés élus dans les scrutins de ballottage de dimanche, et classés par leur opinion.

RADICAUX.

- MM. 1 Eugène Mir... Aude. 2 Oscar Rougé... Id. 3 Gros-Gurin... Ain. 4 Raspail, père... Bouches-du-Rhône. 5 Lockroy... Id. 6 Durieu... Cantal. 7 Le Charbonnier... Corrèze. 8 le docteur Moreau... Creuze. 9 Montagut... Dordogne. 10 Armand Duportal... Garonne (Haute-). 11 Souchet de Savinière... Mayenne. 12 Escanyé... Pyrénées-Orientales. 13 Spuller... Seine. 14 Frébaul... Id. 15 Germain Casse... Id. 16 Farcy... Id. 17 Allain Targé... Id. 18 Bamberg... Id. 19 Deschanel... Id. 20 Tallandier... Id. 21 Leconte... Seine-Inférieure. 22 Langlois... Seine-et-Oise. 23 Allegre... Var. 24 Naquet... Vaucluse. 25 le docteur Poujade... Id.

GAUCHE REPUBLICAINE

- MM. 1 Arthur Picard... Alpes (Basses-). 2 Bouteille... Id. 3 Chanel... Alpes (Hautes-). 4 Drumel... Ardennes. 5 Rouvre... Aube. 6 le docteur Mas... Avayron. 7 Laumont... Corrèze. 8 Armez... Côtes-du-Nord. 9 Gattineau... Eure-et-Loir. 10 Conspans... Garonne (Haute-). 11 Caze... Id. 12 Sausas... Gironde. 13 Joubert... Indre-et-Loire. 14 le docteur Joubert... Loir-et-Cher. 15 Horteur... Savoie. 16 Noïrot... Saône (Haute-). 17 Tirard... Seine. 18 Sallard... Seine-et-Marne. 19 Chabrier... Tarn-et-Garonne. 20 Beaussire... Vendée.

- 21 Lavinière... Vienne (Haute-). 22 Louis Codat... Id. 23 Frogier de Pontlevo... Vosges.

REPUBLICAINS CONSTITUTIONNELS.

- MM. 1 de Gasté... Finistère. 2 de Delmas (réclamé à tort par les bonapart.)... Ille-et-Vilaine. 3 Bottard... Indre. 4 Fidèle Simon... Loire-Inférieure. 5 Robert de Massy... Loiret. 6 de Toqueville (réclamé à tort par les bonapartistes)... Manche. 7 Renault-Morlière... Mayenne. 8 Bruneau... Id. 9 Lorois... Morbihan. 10 Massiet du Brist... Nord. 11 Duilleul... Oise. 12 le duc Desazes... Seine. 13 Lebaud... Seine-et-Oise. 14 Marty... Tarn.

BONAPARTISTES.

- MM. 1 Roques... Aveyron. 2 Colbert Chabanais... Calvados. 3 Flandin... Id. 4 Laroche-Joubert... Charente. 5 Gauthier... Id. 6 Cuneo d'Ornano... Id. 7 Rouher... Corse. 8 Sarlande... Dordogne. 9 Raoul Duval... Eure. 10 d'Aiguesvives... Garonne (Haute-). 11 Peyrusse... Gers. 12 Clauset... Gironde. 13 Jérôme David... Id. 14 Ginoux de Fermon... Loire-Inférieure. 15 Berger... Maine-et-Loire. 16 Janv. de la Motte, fils... Id. 17 Dugué de la Fauconnerie, Orne. 18 Bianchi... Id. 19 Dussaussoy... Pas-de-Calais. 20 Labat... Pyrénées (Basses-). 21 Haentjens... Sarthe. 22 Tristan Lambert... Seine-et-Marne. 23 de Septenville... Somme. 24 Prax-Paris... Tarn-et-Garonne. 25 Garnier... Yonne.

CONSERVATEURS CATHOLIQUES.

- MM. 1 Léon Piot, (revendiqué à tort par les bonapartistes)... Aube.

DROITE MONARCHIQUE.

- MM. 1 de Castellane... Cantal. 2 Bordet... Côte-d'Or. 3 de Lucinge Fauconnerie... Côtes-du-Nord. 4 Estignard... Doubs. 5 le comte d'Aulan (réclamé à tort par les bonapartistes)... Drôme. 6 Le Gonidec... Ille-et-Vilaine. 7 de la Billiais... Loire-Inférieure. 8 De La Rochette... Id. 9 Miramon Fargues... Loire (Haute-). 10 De Soland... Maine-et-Loire. 11 Albert de Mun... Morbihan. 12 Darnaudot... Pyrénées (Hautes-). 13 De la Rochefoucauld-Bisaccia... Sarthe. 14 Dubois... Seine-Inférieure. 15 Anisson-Duperron... Id. 16 De la Rochejaquelein... Sèvres (Deux). 17 Louis Combès... Tarn.

(Nous ayons marqué d'une astérisque les neuf députés qui appartiennent à la droite légitimiste.)

ESPAGNE

L'Univers publie les deux manifestes suivants, adressés par Don Carlos à la nation espagnole et à son armée : Espagnols,

Désireux d'arrêter aujourd'hui l'effusion du sang, j'ai renoncé à continuer la lutte, glorieuse il est vrai, mais pour le moment stérile. Si je suis contraint de céder à la force des circonstances, ni mon cœur ne faillit, ni ma foi n'est ébranlée, et je garde intacts mes droits, qui sont les droits de la légitimité en Espagne.

Devant la grande supériorité du nombre et, plus encore devant les souffrances de mes fidèles volontaires, contre qui tout s'était conjuré, c'est une nécessité pour moi de remettre au fourreau mon épée. Suivant les traditions de ma famille, je connaîtrai le chemin de l'exil, mais jamais je ne pourrai me prêter à des conventions déshonorantes et déloyales, contraires à la dignité de qui a, comme moi, conscience de ce qu'ils signifient et de ce qu'ils représentent.

Vous connaissez tous les principes sacrés que symbolise mon drapeau sans tache. Pendant que je le soutenais d'une main ferme à la tête de mes bataillons, j'ai vu tomber à terre la monarchie étrangère et la république, violemment implantées dans la nation espagnole, et, bien que le succès n'ait pas couronné mes efforts, ce n'est pas une raison pour que le pouvoir de nos ennemis s'enracine, parce que les œuvres de la révolution sont destinées à périr par l'œuvre même de la révolution.

Mon drapeau reste plié jusqu'à ce que Dieu fixe

l'heure suprême de la rédemption pour l'Espagne catholique et monarchique, qui ne peut manquer d'être, marquée dans les desseins de la Providence après tant de sacrifices. Aujourd'hui, comme toujours, j'ai foi dans l'œuvre de salut à laquelle cette Providence me destine ; aujourd'hui comme toujours, je suis prêt à m'immoler pour ma patrie, que j'aime d'un si fort amour et à laquelle je dois tant.

Voire roi,

Pau, 4<sup>r</sup> mars 1876.

A mon armée !

En foulant de nouveau le sol étranger, et le cœur encore ému par vos déchirants adieux, je crois que mon premier devoir est d'adresser une parole amie à ceux qui furent mes compagnons d'armes. Témoin de votre courage héroïque dans les jours de triomphe et de votre abnégation, plus héroïque s'il est possible, à l'heure de l'adversité, jamais le cher souvenir de ceux qui me furent fidèles jusqu'au dernier moment ne pourra s'effacer de mon âme.

Tous les exploits que je rêvais alors, que, dans ma première jeunesse et sur la terre d'exil, je pensais à ce que je pourrais faire avec votre aide, vous les avez accomplis. Montejurra, Somorrostro, Abarzuza, Urnieta, Lacar et tant d'autres noms déjà illustres, sont autant de pas faits par vous dans le chemin de la gloire et glorieusement suivis par vos frères des autres provinces. Dépourvus de tout, votre constance suppléait à tout, et jamais en face de vos adversaires vous n'avez compté leur nombre, ni mesuré la disproportion de vos ressources, pour arriver à la victoire.

Si une foi si vaillante et une si noble résignation sont devenues infructueuses, ne vous découragez pas.

Forts comme moi en face du malheur, et confiants dans le Dieu des armées, montrez-vous dignes du renom que vous avez acquis, et espérez toujours dans les destinées d'une patrie qui parmi ses plus humbles enfants compte des hommes comme vous.

Descendants de ces anciens Espagnols qui, à l'ombre de l'aigle et du trône, occupent une si haute place dans l'histoire, ce sera toujours pour moi une gloire que le malheur n'amoindrirait jamais d'avoir été à votre tête, de même que ma plus grande douleur est aujourd'hui de me séparer de vous.

vosre roi et général.

CARLOS.

Pau, 4<sup>r</sup> mars 1876.

Chronique locale et méridionale.

Le 16 février dernier, avant les élections, M. le préfet du Lot a appelé l'attention de MM. les maires sur un fait très grave, par ordre de M. le ministre de l'intérieur. Des instituteurs et des secrétaires de mairie avaient reçu d'Allemagne une lettre-circulaire d'une Maison de banque de Hambourg, leur demandant des renseignements sur le pays et ses habitants.

Les journaux de Paris nous apprennent que cette même lettre-circulaire est parvenue non seulement dans les départements du Midi, mais aussi dans les départements de l'Ouest, qui, les uns et les autres, n'ont pas souffert de la terrible invasion de 1870.

On sait que les Prussiens ont agi à peu près de la même manière, dans les années qui ont précédé la dernière guerre, pour les départements de l'Est et du Nord qu'ils avaient inondé d'émissaires et d'espions, afin de faciliter l'occupation ultérieure de ces contrées.

Tous les préfets des départements où la lettre-circulaire a été adressée, avertissent les instituteurs et les secrétaires de mairie d'avoir à s'abstenir de toute réponse, et font appel à leur dévouement et à leur patriotisme.

Il importe de remarquer et de faire remarquer que cette tentative de la prétendue Maison de banque de Hambourg s'est produite avant les élections, alors que tous les journaux bonapartistes de France déclaraient hautement que l'empire obtiendrait la majorité, et que le triomphe du fils de Napoléon III était certain. Nous n'avons pas voulu, alors, insister sur ce fait par un de ces scrupules inconnus à d'autres ; mais aujourd'hui nous devons à nos lecteurs l'exacte vérité sur les conséquences de la propagande impérialiste.



AVIS.

On nous prie de rappeler à MM. les anciens officiers, sous-officiers et soldats de la mobile du Lot qu'ils sont convoqués à Cahors, le 12 mars prochain, à une réunion ayant pour but la formation d'un comité chargé de recueillir des souscriptions, en vue d'élever un monument à la mémoire des enfants du Lot, morts pendant la guerre de 1870-1871.

Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu la lettre circulaire adressée, le 20 janvier dernier, par le comité provisoire, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation et de vouloir bien être exacts à la réunion du 12 mars.

Aux termes d'une décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 7 février 1876, une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira devant la Faculté des sciences de Toulouse, le 27 mars courant.

Seront admis à s'inscrire pour cette session :

- 1° Les candidats aux écoles spéciales du gouvernement ;
2° Les étudiants en droit régulièrement inscrits à une Faculté ;
3° Les officiers de santé et les étudiants en médecine régulièrement inscrits à une Faculté, à une école de plein exercice ou à une école préparatoire ;
4° Les pharmaciens de 2e classe et les étudiants en pharmacie inscrits à une école supérieure, à une école de plein exercice ou à une école préparatoire ;
5° Les jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année avant le 1er janvier 1876 ou qui ont été ajournés deux fois et en justifient ;
6° Les bacheliers en lettres.

On écrit de Ploërdut au Journal du Morbihan :

A la suite d'un souper donné par M. Le Bris, instituteur à Ploërdut, en l'honneur de l'abbé Cadoret, les convives ont parcouru le bourg en criant : « Vive l'empereur ! vive Napoléon IV ! » M. le préfet vient de prendre un arrêté révoquant l'instituteur. Le parquet de Pontivy a fait fermer, pour les mêmes raisons, le cabaret du sieur Le Jolys, à Guéméné,

REVUE DE FRANCE.

- Sommaire du numéro du 29 février 1876.
E. de Parieu, de l'Institut. — Le duc Bernard de Saxe-Weimar. — Etude historique (suite).
Dupont-White. — Impuissance politique de la philosophie.
Maurice Block. — Un seul étalon monétaire et une seule banque d'émission.
Camille Flammarion. — Astronomie sidérale. — Les étoiles doubles. — Univers lointains.
Paul Bourde. — Le bassin du Nil. — Expédition de sir Samuel Baker. — Voyages de MM. Schweinfurth, Stanley, Chaillé-Long et Linant-Boey, avec une carte (premier article).
Victor Tissot. — La Chambre des députés et la cour de Bavière.
Adolphe Jullien. — Les grandes nuits de Sceaux. — Le théâtre de la duchesse du Maine, d'après des documents inédits (suite).
Paul Heyse. — La Fenice, récit de mœurs italiennes, traduction de l'allemand.
E. de Monzie. — Un adversaire du matérialisme anglais.
M. de Lescurie. — Le Louis XIII et Richelieu, de M. Marius Topin.
Henri d'Iderville. — L'œuvre des frères de Goncourt.
E. Guilliny. — L'armée ottomane, règlements et mœurs.
Xavier-Roux. — La grève du centre en Belgique.
Clément Beauclercq. — La hiérarchie catholique.
Chronique du mois. — Théâtres, par Louis Enault.
Nouvelles des Arts, par A. V.
Sciences, par Jean l'Ermite.
Notes d'un ingénieur, par P. Maigne.
Notices bibliographiques.
Cours et tribunaux, par E. Demay.
Armée, par A. de Kernévez.
Marine, par E. Delmare.
Finances, par G. C.
La presse française et étrangère, par P. B.
Chronique politique, par Louis Testé.

Bureau : 3, rue de la Feuillade, Paris.

Dernières nouvelles

Versailles, 8 mars, 5 h. soir.

Ainsi que je vous l'ai dit dans une correspondance précédente, les sénateurs et les députés républicains se sont réunis le 7 mars, à l'hôtel des Réservoirs.

Voici le texte de la déclaration qui a été

vote à l'unanimité :

« Préoccupée de la question ministérielle, qui intéresse si justement le pays,
« La réunion, composée indistinctement des membres formant la majorité républicaine des deux Assemblées,
« Déclare que l'appui de cette majorité ne sera acquis qu'à un cabinet homogène, résolu à administrer le pays dans un sens fermement républicain, conformément à l'esprit de la Constitution et à la volonté de la Nation.
« Versailles, le 7 mars 1876.

« Signé : V. SCHÖLCHER, président d'âge ;
« MARCELLIN PELLET, secrétaire d'âge. »

Il est regrettable que le Gouvernement se soit laissé devancer par les Chambres dans la question ministérielle, et qu'il n'ait pas prévenu l'initiative parlementaire en constituant un nouveau cabinet avant l'ouverture de la session.

Il est regrettable également que le Gouvernement n'ait pas fait justice immédiate des administrations et des fonctionnaires qui ont appuyé directement ou indirectement les candidats impérialistes. Satisfaction doit être donnée à l'opinion publique ; il eût mieux valu prendre les devants.

Versailles, 8 mars 7 h., soir.

La délibération commune prise hier par la gauche et l'extrême-gauche a produit une assez vive impression. Bien des personnes y voient, en effet, l'indice que la gauche pure n'entend nullement laisser le pouvoir au centre gauche, comme on l'avait pensé et dit tout d'abord. Dans ces conditions, la formation d'un cabinet Dufaure et même celle d'un cabinet Casimir Périer paraissent assez difficiles.

On parle beaucoup d'une grande réunion qu'on voudrait fonder pour réunir tous les députés non républicains. Ce sont surtout les bonapartistes qui mettent cette idée en avant.

Les conservateurs semblent peu empressés à seconder cette entreprise dont M. Rouher et M. Raoul Duval entendaient prendre la direction.

Les conservateurs croient que la plus vulgaire prudence commande de rester sur la réserve et de garder une attitude expectante.

La transmission des pouvoirs s'est effectué aujourd'hui sans incident saillant, après une allocution de M. le duc d'Audiffret-Pasquier et quelques mots de MM. Gauthier de Rumilly et Dufaure. Le vice-président du Conseil a dit qu'il avait reçu du Maréchal de Mac-Mahon la mission de déclarer qu'avec l'aide de Dieu et le concours des deux Chambres le maréchal gouvernerait conformément aux lois pour l'honneur et l'intérêt du pays.

Le bureau d'âge qui a reçu les pouvoirs de l'assemblée au nom de la nouvelle Chambre, avait à sa tête M. Raspail. Celui-ci en entrant dans la salle des séances, a prononcé une allocution, du reste assez anodine, mais la Chambre qui redoutait les excentricités de son président d'âge, s'est hâtée de procéder à l'élection d'un bureau provisoire.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 9 mars, 11 h. 4 min.

Hier, à la fin de la séance de la Chambre des députés, M. Grévy a été nommé président provisoire par 414 voix, sur 433 votants. Il y a eu 3 bulletins blancs.

M. Rameau a été nommé vice-président provisoire par 298 voix contre 60 données à M. Keller et 16 à M. Victor Lefranc.

La Chambre a décidé qu'elle aurait onze bureaux et a procédé au tirage au sort de ces bureaux, afin de hâter la vérification des pouvoirs.

Le Sénat a confirmé les pouvoirs de son bureau d'âge et a également procédé au tirage au sort de ces bureaux.

Bourse de Paris

Paris, 9 mars 1876.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their respective values: 66.75, 94.85, 104.05.

Cour d'assises de la Dordogne.

Présidence de M. DE FORCADE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

L'AFFAIRE GARRIGUE.

Acte d'accusation. — (Suite.)

« Le soir, la maison mortuaire fut le théâtre de scènes bruyantes et joyeuses ; la femme Espitalier fit des « merveilles » pour tout le monde... C'est le pain et le pincé », s'écria la veuve Garrigue qui traduisait sa pensée par des propos tels que celui-ci : « Ah ! Garrigue ; il y a longtemps que nous te guettions mais nous te tenons. »

« Le lendemain, on vit Issier à l'état d'ivresse, revêtu des habits du défunt. Le soir, il se livra à des plaisanteries indécentes dans la chambre de la femme Garrigue, et celle-ci, peu de jours après, dans le Congo toute nue devant ses domestiques. Plus tard enfin, on organisa une fête en l'honneur de la mort de Garrigue, mais il fut convenu qu'on attendrait le résultat de l'expertise ; on consulta sur ce point Garrigue fils, qui rassuré par les lenteurs de l'instruction, répondit : « Vous pouvez faire ce que vous voudrez ; il n'y a plus maintenant aucun danger. » Et la fête allait avoir lieu quand la veuve Garrigue fut arrêtée.

« Alors la crainte succéda à la joie. Garrigue fils se troubla en apprenant que les gendarmes faisaient une enquête aux Michials ; il revint sur ses pas et les suivit avec une anxiété visible, et quand sa tante la femme Degrès eut déposé, il l'a suppliée de retirer sa déclaration et lui dit qu'elle le perdait.

« Le jour de l'autopsie, l'inquiétude des accusés se trahit plus clairement encore : « Si on détéro mon mari, dit la veuve Garrigue à la femme Espitalier, je suis une femme perdue », et elle alla près de Guillaudou pour le prier de s'opposer à l'exhumation. Garrigue fils, de son côté, avait chargé Issier d'assister à l'autopsie et de lui rapporter avec soin tout ce qui se passerait. Issier revint le soir et lui apprit que sur les parois de l'estomac s'étendait une large tache bleuâtre ; sur quoi l'accusé s'écria : « Ah ! le voleur ! qu'avait-il donc avalé pour me compromettre après sa mort ? »

L'acte d'accusation énumère ensuite les précautions que prenait à l'avance contre l'accusation le docteur Garrigue en répandant le bruit que son père s'était volontairement empoisonné.

Un jour, il disserte poison avec Issier et le docteur Varenne. Il explique à divers témoins qu'il ne peut pas être inculpé, même si on trouve de l'arsenic dans le corps de son père, parce que c'est un poison à la portée de tout le monde ; qu'il en serait autrement si on s'était servi d'un poison médical, mais qu'il sait le contraire. « D'ailleurs, ajoute-t-il, je n'ai pas vu mon père, au cours de sa maladie, je ne puis donc être accusé. »

« Le jour de la mort, continue l'accusation, la chambre mortuaire fut trouvée tout en feu. Nul doute que ce feu n'ait été allumé par une main criminelle, puisque le silence avait été commandé à tous.

« Mis en demeure de s'expliquer Garrigue a raconté qu'un jour, à la suite d'une dispute qu'il avait eue avec son père, sa mère lui avait dit : « Si j'étais homme, si j'étais à ta place, il faudrait en finir d'une manière ou de l'autre. »

« A ce moment-là, a-t-il ajouté, je prévoyais que cela finirait par une catastrophe. « Mais il a refusé de s'expliquer sur les choses qui ne se connaissent pas. »

« L'information, toutefois, permet de suppléer à son silence.

« Les premières tentatives d'empoisonnement n'avaient pas abouti ; il fallait un homme de l'art pour administrer jour par jour, goutte à goutte, le poison qui, sous les apparences d'une fin naturelle, précipiterait la mort de Garrigue. La veuve Garrigue fit alors appel aux lumières de son fils, et tout tend à prouver que cet appel fut entendu.

« En effet, Garrigue fils a déclaré qu'en allant s'établir au Roc, il avait laissé ses drogues aux Michials, notamment un flacon contenant de la solution Pearson, qu'il a vu à peu près plein en janvier et en août 1874 ; que, plusieurs fois, il avait averti sa mère du danger que présentaient ces drogues, étant donné que, depuis deux ans, on parlait de poison aux Michials. Il n'a cependant exercé aucune surveillance ; bien plus, lorsque le docteur Montméja lui fit part de la gravité de l'état de son père, en l'engageant à l'aller voir, au lieu de céder à ses instances ou tout au moins de suggérer à son confrère l'idée d'un empoisonnement, il se retrancha derrière les prétendus avertissements qu'il avait reçus d'un nommé Bouty, et persista à attribuer à l'ivrognerie, la maladie de son père.

« Cette étrange attitude, les menaces de mort souvent proférées par Garrigue contre son père, son excessive complaisance pour Issier, dont il connaissait pourtant le triste rôle aux Michials, ses entretiens secrets avec les autres accusés avant leur ar-

restation, tous ces faits, rapprochés des autres circonstances de la cause, disent assez qu'il n'a pas seulement couvert d'une coupable tolérance les manœuvres criminelles de sa mère, mais qu'il s'y est encore pleinement associé.

« Au surplus après avoir lutté contre les témoins entendus, la veuve Garrigue dans une émouvante confrontation, a presque fait l'aveu de son crime.

« Eh bien ! je reconnais a-t-elle dit, que pour me débarrasser de mon mari, qui était un mauvais père, je pris un jour une fiole que mon fils avait laissée dans la maison. Je mêlai un peu du contenu dans un flacon contenant de l'eau-de-vie camphrée, et j'en versai à deux ou trois reprises dans la soupe de mon mari. J'aurais dû le faire depuis longtemps pour m'en débarrasser.

« J'ajoute que, le jeudi soir, avant sa mort, je versai dans la tisane une cuillerée de cette eau, et ce fut fini ; je n'ai rien mis dans le flacon contenant la potion préparée par Iragne. S'il y avait du poison quelqu'un plus expérimenté l'y a mis. La dernière fois que j'ai pensé à ce flacon, l'avant-veille de la mort de mon mari, je l'ai cassé. »

« Elle a cherché de suite à revenir sur cette déclaration et à l'atténuer, en disant qu'elle avait seulement voulu adoucir le caractère de son mari ; mais, quoi qu'on puisse dire à son encontre, cette déclaration a et doit avoir la portée d'un aveu, elle n'a reçu aucun démenti, et aucun fait inconciliable avec elle n'a été relevé à l'instruction. Il faut y voir une preuve complète de la culpabilité de la femme Garrigue.

« Maintenant que l'on connaît les inculpés, leurs mœurs, leurs habitudes, leur conduite envers Jacques Garrigue, l'impatience mal dissimulée avec laquelle ils ont souhaité sa mort, leurs propos cyniques contenant l'indication formelle du but qu'ils ont poursuivi, les joies et les terreurs qu'ils ont successivement traversées, l'on chercherait en vain à douter de leur complicité légale dans la perpétration du crime d'empoisonnement qui leur est imputé. »

Les accusés ont écouté la lecture de l'acte d'accusation avec une grande attention. Le docteur Garrigue hausse souvent les épaules en entendant certains passages dans lesquels l'accusation relève les charges qui lui sont particulières.

Il est procédé à l'appel des témoins, qui sont presque tous présents.

M. le président interroge le docteur Garrigue. Cet accusé répond avec une grande animation et se défend énergiquement contre les accusations relevées contre lui. Il ne se trouble pas un instant et supporte avec le plus grand sang-froid le long interrogatoire que nous résumons.

M. le président. — Garrigue, vous avez quitté votre commune pour aller au lycée de Sarlat, et de là vous êtes allé à Paris étudier la médecine.

R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes resté combien de temps à Paris ?

R. Pendant sept ans.

D. Votre père subvenait à tous vos besoins : il ne vous a jamais rien refusé ?

R. Oui, il a fait tous les sacrifices pour moi.

D. Vous le reconnaissiez noblement dans vos lettres : vous lui promettiez une reconnaissance éternelle. C'est qu'en effet votre père avait pour vous une affection sans bornes. Une fois muni de votre diplôme, vous oubliez vos promesses, et à peine arrivé aux Missials, on constate vos dissidents avec votre père.

R. J'ai toujours vécu en bonne intelligence avec mon père.

D. La preuve du contraire résulte de bien des documents. Vous vous mariez et allez habiter le Roc avec les parents de votre femme. N'avez-vous pas dû faire des actes respectueux à votre père ?

R. Oui ; mon père, qui avait préparé ce mariage, n'en voulait plus à la dernière heure.

D. On ne s'explique pas cette opposition à moins de justes motifs de la part de votre père. Votre frère, mort des suites de la guerre, n'a pas reçu vos soins. Votre père, vous reproché cette indifférence ?

R. Chef d'ambulance à Paris, je ne pouvais quitter mon poste. Mon frère est mort le 19 mars 1871, des suites d'une fièvre typhoïde.

D. Les frais de votre éducation ont créé des embarras financiers à votre père ?

R. Oui, c'est vrai.

D. Tous les témoins vous représentent comme très-irritable. C'est ainsi que des agents d'affaires, qui avaient de l'amitié pour votre père et de la sympathie pour vous, vous ont invité à une réunion pour arriver à un arrangement. Vous n'avez même pas répondu à leurs invitations à dîner ? Vous avez répondu à l'un d'eux : « Je ne veux qu'une chose, l'expropriation de mon père ? »

R. Je n'ai pas souvenir de cette réponse que vous me prêtez.

D. Votre mère aussi incitait les créanciers contre son mari. Un créancier, qui ne pouvait être payé que si le prix des biens dépassait 36,000 francs, vous demanda de le cautionner ; vous avez refusé ; puis, au moment où les enchères allaient s'ouvrir, voyant que le créancier était prêt à enchérir, vous avez consenti alors à lui cautionner sa créance, afin de rester adjudicataire ?

R. Je n'ai écarté aucun enchérisseur, et la preuve, c'est qu'il y a eu surenchère, et encore j'ai surenchéri pour laisser à mon père la maison où il était né. J'ai fait cela, j'ai engagé mon avenir, et on mon reproche d'avoir expulsé mon père.

D. Vous l'avez laissé dans une situation cruelle : rappelez-vous ce que vous disiez aux domestiques... Votre père a dû vous assigner pour obtenir de vous une pension alimentaire ?

R. Il me demandait 2,000 francs, je n'avais rien. Le tribunal lui a accordé 600 francs. Ce n'est pas ma faute si je me trouvais sans ressources assez assurées pour prendre un engagement fixe.



L'interrogatoire roule ensuite sur les divers propos prêtés à l'accusé et qui démontrent bien son animosité contre son père. Un jour, un domestique se plaint au docteur d'avoir été maltraité par le père Garrigues et le docteur répond : « Pourquoi ne lui as-tu flanqué un coup d'aiguillon ? » Une autre fois, Guillaume Garrigues s'écrie en parlant de son père, qui avait eu mal au nez : « Quand donc serons-nous débarrassés de ce vieux Cicéron ? »

Le père Garrigues, de son côté, savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les sentiments de son fils et de sa femme. Il disait à qui voulait l'entendre : « Ils m'ont manqué une fois déjà, mais la seconde fois, je serai f... ! »

M. le président en arrive à l'accusation d'empoisonnement.

D. Vous rappelez-vous ce dîner où l'on mangeait un lièvre tué par Issier ? Votre père n'était pas de la fête. Votre mère mit de côté une part pour votre père ?

R. Je l'ignore.

D. Vous n'avez donc pas regretté l'absence de votre père ? Enfin, aucun des convives n'a été malade. Votre père seul a été pris de douleurs intolérables. N'y tenant plus, il fit appeler un autre médecin que son fils !

R. Je n'ai rien su de cette indisposition.

D. Vous êtes venu cependant voir votre père ?

R. Oui, mais par une sorte de convention tacite, nous ne nous demandions pas réciproquement de nos nouvelles.

D. Le docteur Montméja vient le 14, et vous lui dites que votre père s'est poché ?

R. Non.

D. Ce que vous ne contesterez pas, c'est que le docteur vous a dit que la situation de votre père était grave.

R. Non, il m'a dit seulement que mon père se plaignait de l'estomac, qu'il lui avait ordonné une application de sangsues et une potion de tolu. Je ne pouvais deviner un empoisonnement sous cette médication. Au surplus, il a dû n'avoir jamais soupçonné un empoisonnement. Il n'est pas revenu le voir.

D. Votre père est mort trois jours après ?

R. Eh bien, si j'avais un client empoisonné, je ne resterais pas trois jours sans le voir.

D. M. le docteur Montméja a dit vous avoir en quelque sorte sommé de venir voir votre père ?

R. Je conteste qu'il m'ait dit cela et j'attends son témoignage. Je savais que mon père avait dit qu'il préférerait mourir avant de me voir ; mais encore, si je l'avais su en danger, j'aurais affronté la mauvaise humeur de mon père. Comment aurais-je pu supposer qu'il était si malade, quand il allait aux champs, à la foire de Souillac, qu'il restait assis sur une chaise jusqu'au 15.

D. Le 17 au matin, votre père expire après d'atroces souffrances. C'est vous qui avez commandé le cercueil à Issier.

R. Non, je ne lui ai pas donné cet ordre.

D. Il l'affirme dans tous ses interrogatoires, il fait même remonter cet ordre à plusieurs jours avant la mort ?

R. Quand je suis arrivé après la mort de mon père, j'ai mis le genou en terre ; je l'ai même embrassé, et ensuite j'ai résisté à ce qu'on le mit dans la bière, et enfin j'ai voulu qu'il restât découvert.

D. La chambre mortuaire a pris feu le soir. Déjà le cercueil brûlait quand des secours ont été portés ?

R. Pour moi, c'est là une énigme ; je n'y étais pas.

D. La conclusion que l'accusation tire de ces charges, c'est que vous auriez empoisonné votre père.

re. Vous même avez dit que si l'on trouvait des substances médicinales, vous pourriez être compromis. Vous avez dit aussi que ce serait la première fois que l'on verrait un médecin empoisonner par l'arsenic.

R. Oui, j'ai pu faire cette appréciation.

D. Eh bien, un médecin répondant à votre pensée, disait que ce serait peut-être le comble de l'habileté de la part d'un médecin d'employer l'arsenic ?

R. Alors pourquoi pas le vitriol ? C'est la suite du raisonnement.

Le docteur est interrogé sur un point qui est capital dans le système de l'accusation. Le docteur Montméja avait ordonné du sirop de tolu. Céléste Espitalié, en allant chercher ce médicament à Souillac, revient par le Roc, où demeure l'accusé, y déjeune, y voit le fils, et rapporte le flacon décaché. Or, c'est après avoir pris une cuillerée de ce sirop destiné à calmer ses douleurs, que le père devient plus malade que jamais, et bientôt la mort s'en suit.

Un résidu de ce sirop, analysé par les experts chimistes, a fourni une grande quantité d'arsenic.

L'accusé déclare énergiquement qu'il n'a même pas touché le flacon rapporté par la jeune Espitalié.

M. le président rappelle à l'accusé ses deux tentatives d'évasion et la folie qu'il a feinte au commencement de l'instruction. Le docteur simulait alors la folie « la plus facile de toutes à simuler », fait observer M. de Forcade. L'accusé répond qu'il n'a jamais feint la folie. L'incarcération a pu provoquer chez lui les phénomènes de folie.

L'audience est renvoyée au lendemain pour l'audition des experts.

La suite au prochain numéro.

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du Journal du Lot, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT ALPHONSE MOUREAUX  
Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris. Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consultent jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une dépense pour se le procurer. Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du voyageur qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre ; il est incliné sur l'équateur et monté sur pied de bois noir verni. Edité par l'Institut géographique



que de Paris avec un soin parfait ; il offre des renseignements tous nouveaux :

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU ;
- 2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE ;
- 3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ;
- 4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer : leur direction est indiquée par des flèches ;
- 5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur. — Prix de ce globe rendu franco en province... 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du Journal du Lot, où l'on peut adresser les demandes.

SANTÉ A TOUS

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry. L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une

échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont on a une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la Mode illustrée en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M<sup>me</sup> EMBLINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la Mode illustrée a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce bon moral qui a fait la force et le succès de la Mode illustrée. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>e</sup>, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1<sup>re</sup> édit. 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

Le Journal des Jeunes Mères existe depuis trois ans. Il a été comblé de récompenses de toute sorte : et c'est bien réellement une des plus utiles publications de notre époque.

Les jeunes femmes y trouveront des modes de l'enfance, des patrons découpés, des gravures de vêtements des conseils pour l'éducation physique et morale des enfants, des conseils pour les placements financiers, des causeries, de la littérature, des nouvelles et des romans moraux.

Le Journal des Jeunes Mères donne en prime à ses abonnés, moyennant une augmentation de cinq francs seulement :

Le Journal de la Vie Domestique, la plus complète et la plus variée des REVUES DE FAMILLE.

Adresser les Mandats à M. Henry Bellaire, 71, rue des Saints-Pères. — Paris.

ENVOI FRANCO DE NUMÉROS SPÉCIMENS.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, M<sup>e</sup> Réveil, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contiennent pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTEMES

ELIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire à Cahors

Seule Maison vendant

Au prix de 125 francs montées sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table 150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (brevet s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.



A VENDRE

un

Petit Omnibus de famille

presque tout neuf, fait à Paris.

BONNE OCCASION.

S'adresser à M. Carayon, carrossier à Cahors, boulevard Sud.

MASTIC L'HOMME-LEFORT

27 MÉDAILLES

SEUL ADMIS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

ET CIGATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)

Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris.

se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot : chez M. Vinel, pharm.,-droguiste.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

DE LA MAISON CHRISTOFLE

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.